

Décision 11-DCC-14 du 01 février 2011

relative à la prise de contrôle exclusif par la société Centrale Automobile Strasbourg SAS de cinq fonds de commerce exploités par la société Moselle Automobiles SA

Posted on: 07 mars 2011 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Centrale Automobile Strasbourg

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)**

Cinq fonds de commerce
exploités par Moselle
Automobiles

Lire

le texte intégral de la décision

51.72 Ko